

Le 22 Janvier, 2010

Mr. Dany Henley
Secrétaire par intérim de la Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des parlementaires, 3e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Cher Monsieur Henley,

Objet: *Projet de loi n° 71; Consultation sur la Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives*

Je vous écris aujourd'hui pour indiquer notre support pour le *Projet de Loi 71* et plus précisément pour notre support pour le gouvernement du Québec pour rendre obligatoire, par règlement, le port du casque protecteur pour les cyclistes de 12 ans ou moins.

Les traumatismes crâniens sont la principale cause de blessures graves et de décès pour les enfants à bicyclette. Un casque correctement ajusté permet d'éviter au cerveau d'absorber la force d'une collision ou d'une chute, ce qui réduit de 85 pour cent le risque de grave traumatisme crânien.¹ En d'autres termes, **4 traumatismes crâniens sur 5 pourraient être évités si chaque cycliste portait un casque.**²

D'ailleurs, je vous adresse cette lettre pour vous exprimer mon soutien sans réserve de la législation sur le port du casque de cycliste et de programmes permanents d'éducation et de mise à exécution de la loi pour protéger les cyclistes de tous âges. Nous sommes convaincus qu'il est souhaitable que cette législation s'applique à tous les cyclistes – les adultes comme les enfants – parce que tous les cyclistes sont exposés au risque de traumatisme crânien. Ce type de blessure peut modifier définitivement la façon de marcher, de parler, de jouer et de penser d'un enfant comme d'un adulte.

La recherche effectuée au Canada démontre que l'efficacité de la législation s'explique par **l'augmentation du port du casque, la réduction du nombre de traumatismes crâniens et l'absence de diminution du nombre de cyclistes.** Une étude effectuée à l'échelle du Canada par la docteure Alison McPherson et ses collègues a démontré que le taux de fréquence des traumatismes crâniens chez les enfants et les adolescents cyclistes est inférieur de 25 pour cent environ dans les provinces dotées d'une législation sur le port

du casque par comparaison avec celles qui n'en sont pas dotées. Les auteurs sont persuadés que cette différence ne s'explique pas par la régression de la pratique du cyclisme: aucune réduction du taux de fréquence des autres blessures liées à la bicyclette n'y a été constatée.³ Les recherches effectuées dans les provinces dotées d'une législation, incluant Nouvelle-Écosse, Colombie-Britannique et l'Ontario, ont démontré que le port du casque a augmenté – et, dans certains cas, de manière remarquable – depuis l'entrée en vigueur de la loi.

SécuritéJeunes Canada vous encourage à passer les règlements de casques obligatoire de tous les âges pour promouvoir la prévention des blessures chez les enfants et les adultes dans la province du Québec. De nombreux pays à travers le monde et provinces Canadien ont réduit le nombre de blessures en mettant en place une législation obligatoire des casques pour cyclistes. En même temps la circulation à bicyclette semble progresser globalement, à la fois en tant qu'activité de loisir et comme mode de transport.

Bien à vous,



Pamela Fuselli
Directrice générale

À titre de chef de file national, SécuritéJeunes Canada s'engage à réduire les blessures non intentionnelles qui constituent la cause principale de décès chez les enfants et les jeunes au Canada. En collaboration avec nos partenaires et nos commanditaires, nous soutenons des stratégies prouvées, des programmes et des messages visant à protéger les enfants contre les blessures graves. Nous défendons également la modification des lois et des normes afin de créer des environnements sûrs pour les enfants canadiens.

c.c.

Jean Charest, Premier ministre de Québec
Madame Julie Boulet, Ministre des Transports
Ministre Yves Bolduc, Ministère de la Santé et des Services Sociaux
Ministre Michelle Courchesne, Ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre Tony Tomassi, Ministère de la Famille et des Aînés

¹ THOMSON, RS, RIVARA, FP et THOMPSON, DC. « A case-controlled study on the effectiveness of bicycle safety helmets », New England Journal of Medicine, no 320, p. 1361-1367, 1989.

² THOMPSON, DC., RIVARA, FP. et THOMPSON, R. « Helmets for preventing head and facial injuries in bicyclists » (Cochrane Review, 2001), The Cochrane Library, Oxford, no 4, 2001. Mise à jour du logiciel: <www.cochrane.org>.

³ Doug Beiness, Traffic Injury Research Foundation, communication personnelle, 16 décembre 2000